## II) AVONS-NOUS UN LIBRE ARBITRE?

Nous avons tous fait l'expérience de cette capacité de décision, ce pouvoir de dire oui ou non, de suspendre notre jugement, de faire ceci, cela, ou même de ne rien faire du tout. Nous avons donc en nous le sentiment invincible de cette puissance de juger et de choisir par nousmêmes.

Mais ce sentiment correspond-il véritablement à la forme la plus haute de la liberté humaine ? Est-il pertinent de se fier à lui ?

## a. Question 1 : le « libre arbitre » existe-t-il ?

Le « libre arbitre » serait la capacité à faire des choix de façon arbitraire, sans subir d'influence extérieure de quelque ordre que ce soit, c'est-à-dire l'autonomie absolue du sujet conscient au moment où il prend ses décisions.

Nous pourrions donc même choisir en l'absence de motifs, contrairement à l'âne de Buridan

Mais est-il possible qu'il n'y ait aucune cause extérieure qui nous pousse à agir, ou celleci nous échappe-t-elle seulement ?  $\rightarrow$  Il y a toujours des raisons qui nous déterminent à notre insu, qui échappent à notre conscience.

Texte Spinoza, Éthique : « les hommes ne se croient libres qu'à cause qu'ils ont conscience de leurs actions et ne l'ont pas des causes qui les déterminent. »

Cette liberté prétendue ne serait donc qu'une illusion. Car la conscience connaît ses désirs mais ignore ce qui les détermine.

Déterminisme : doctrine qui considère que tous les phénomènes sont produits par un enchaînement nécessaire de causes et d'effets, y compris la volonté humaine.

Fatalisme : doctrine selon laquelle tout serait écrit à l'avance et soumis au destin, sans place pour la liberté par conséquent.

## b. Question 2 : le libre arbitre n'est-il qu'un artifice au service de la morale et du droit ?

La croyance au libre-arbitre est donc peut-être surtout une exigence de la pensée, car lui seul permet d'échapper au déterminisme et au fatalisme. Il faut en effet postuler la liberté pour :

- pouvoir imputer (c'est-à-dire rendre responsable) ses actes et leurs conséquences à chacun; Thomas d'Aquin, Somme de théologie: « L'homme possède le libre-arbitre, ou alors les conseils, les exhortations, les préceptes, les interdictions, les récompenses et les châtiments seraient vains. »
- à moins qu'il ne s'agisse de le faire culpabiliser : c'est la thèse de Nietzsche, Crépuscule des idoles : « Si l'on a conçu les hommes 'libres', c'est à seule fin qu'ils puissent être jugés et condamnés, afin qu'ils puissent devenir coupables ».

Ce serait donc surtout une exigence morale (et juridique) qui rendrait indispensable l'existence du libre arbitre pour placer tout le monde devant l'obligation d'assumer la responsabilité de ses actes, c'est-à-dire de devoir en répondre. Dans un monde entièrement déterminé (comme celui que conçoit la science), personne n' « agirait » réellement, chacun ne ferait que se « comporter » de façon mécanique, et nul ne serait responsable de ses actes (cf. texte d'Albert Camus).